



## **QUI S'INSTRUIT S'ENRICHIT... MOINS VRAI POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES**

**2<sup>e</sup> article d'une série sur les groupes à risque d'exclusion sociale**

**8 MAI 2018**

**Version corrigée le 16 mai 2018**

**Louise Brossard**

**Chercheuse en éducation des adultes à l'ICÉA**

Cet article est le deuxième d'une série portant sur les populations à risque d'exclusion sociale en regard de leur niveau de compétences et de scolarité. Un premier article ouvrait cette série dans *Apprendre + Agir*, la revue électronique de l'ICÉA parue en novembre 2017. Les principaux constats de ce premier article sont résumés à la toute fin, dans un encadré.

## Table des matières

Introduction.....	3
1. La scolarité et les compétences .....	3
Une scolarité plus élevée .....	3
Des niveaux de compétence moins élevés.....	4
2. l’emploi, l’activité, le chômage les revenus et la surqualification .....	5
L’emploi, l’activité et le chômage.....	5
Les revenus plus faibles chez les personnes d’immigration récente .....	7
La surqualification .....	8
3. La population immigrante n’est pas homogène .....	8
Les femmes sont en moins bonne position.....	8
Une situation critique pour les personnes analphabètes dans leur propre langue.....	10
Des barrières qui se lèvent petit à petit pour les personnes d’immigration récente .....	11
Les personnes réfugiées ou du regroupement familial : deux catégories désavantagées .....	12
4. Un paradoxe qui s’explique .....	12
La maîtrise de la langue, une condition nécessaire, mais non suffisante importante.....	12
Le niveau de littératie.....	13
La non-reconnaissance des diplômes ou des diplômes moins en demande .....	14
Les discriminations systémiques : racisme, sexisme et accès limité à l’éducation des adultes.....	14
5. Des solutions proposées depuis longtemps.....	16
Augmenter le niveau de littératie .....	16
Augmenter le niveau de diplomation.....	18
Contrer les discriminations systémiques .....	19
Conclusion .....	20
Bibliographie .....	21

## INTRODUCTION

Généralement, on s'entend pour dire que les causes de l'exclusion sociale sont multiples. Le niveau d'éducation constitue d'ailleurs un facteur important. Chaque population à risque d'exclusion sociale fait face à des réalités sociales qui interagissent de façon à construire des risques propres à chacune.

Ainsi, les personnes immigrantes – dont il sera question dans ce deuxième article – présentent un profil différent des autres groupes à risque d'exclusion.

Les **compétences** sont :

Littératie : capacité à comprendre et à utiliser des textes de la vie courante afin d'assurer notre autonomie.

Numératie : capacité à comprendre et à utiliser de l'information et des concepts mathématiques afin de répondre aux besoins de la vie courante.

Résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique : capacité à utiliser des technologies numériques, des outils de communication et des réseaux pour accomplir des tâches pratiques de la vie courante.

**Globalement, elles sont plus scolarisées que les personnes nées au Canada (natives), mais elles ont un taux de littératie plus faible, sont moins en emploi et ont de plus faibles revenus.** En cela, elles partagent certaines caractéristiques avec les femmes. Par ailleurs, on constate des différences notables à l'intérieur même de la population immigrante.

Cet article dresse, dans un premier temps, un portrait global de la scolarité et des compétences des personnes immigrantes. Ensuite, il met en relation leur profil éducatif avec leur situation en emploi et leurs revenus. Ces éléments seront comparés à ceux qui prévalent pour les personnes natives. En troisième lieu, nous verrons que la situation des personnes immigrantes n'est pas homogène. Dans la quatrième partie, certains facteurs expliquant la situation des personnes immigrantes seront exposés.

Bien que le plus récent recensement au Canada ait eu lieu en 2016, les données traitées sur les personnes immigrantes ne sont pas toutes disponibles. C'est pourquoi nous utiliserons les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

### 1. LA SCOLARITÉ ET LES COMPÉTENCES

#### Une scolarité plus élevée

Généralement, les personnes immigrantes ont un taux de scolarité supérieur à celui des personnes nées au Canada (ISQ, 2014; Statistique Canada, 2011). Les critères de sélection de l'immigration adoptés au Canada et au Québec expliquent en partie ce fait (Statistique Canada, 2017; ISQ, 2014 : 1). Bien que, en 2011, les taux de personnes sans diplôme soient semblables parmi les populations tant immigrantes (13 %) que natives (15 %), l'écart est plus prononcé en ce qui concerne les niveaux postsecondaires. C'est au niveau universitaire que l'écart est le plus remarquable : « En 2011, 37 % des immigrants détiennent un certificat, diplôme ou grade universitaire, alors que ce pourcentage n'atteint que 21 % chez les non-immigrants » (ISQ, 2014 : 6).

Les personnes d'immigration récente sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à posséder un diplôme de ce niveau : « un immigrant sur deux arrivés au pays entre 2005 et 2011 est titulaire d'un certificat, diplôme ou grade universitaire, alors que ce rapport s'établit à un sur trois chez les immigrants des années 1990 » et à 21 % parmi la population native (ISQ, 2014 : 7).

### Taux de scolarité des personnes de 25 à 64 ans, selon le statut, Québec, 2011

Plus haut niveau de diplôme obtenu	Population immigrante	Population native
Sans diplôme	13 %	15 %
Diplôme d'études secondaires	17 %	20 %
Certificat ou diplôme d'apprenti.e ou d'une école de métiers	11 %	20 %
Certificat, diplôme ou grade postsecondaire non universitaire	14 %	19 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	37 %	21 %

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, produit numéro 99-012-X2011042 au catalogue de Statistique Canada. En ligne. [1]

### Taux de scolarité des personnes de 25 à 64 ans, selon le statut, Québec, 2011

Plus haut niveau de diplôme obtenu	Immigration récente	Immigration avant 1991	Population native
Sans diplôme	8 %	18 %	15 %
Diplôme d'études secondaires	12 %	20 %	20 %
Certificat, diplôme ou grade postsecondaire	80 %	62 %	65 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire**	50 %	33 %	21 %

Source : ISQ, 2014 : 3, 6.

\*Ces pourcentages concernent uniquement les niveaux universitaires. Ils ne doivent pas être additionnés aux lignes précédentes puisqu'ils sont compris dans le niveau « certificat, diplôme ou grade postsecondaire ».

### Des niveaux de compétence moins élevés

Le taux de faible littératie des personnes immigrantes vivant au Québec en 2012 (30 %) était nettement plus élevé que celui des personnes natives (17 %) (ISQ, 2015 : 188). Il était presque le double. Et c'est vrai tant pour les personnes ayant immigré récemment que pour celles qui sont au Canada depuis plus longtemps.

« Pour ce qui est des compétences en numératie, les résultats sont, à quelques nuances près, similaires à ceux obtenus dans le domaine de la littératie. » (ISQ, 2015 : 188). De plus, la situation des personnes immigrantes au Québec est similaire à celle du Canada en cette matière.

C'est ce que montre une étude internationale à laquelle le Canada a participé, soit le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). Les 27 000 adultes de 16 à 65 ans y ayant participé pouvaient passer le test dans l'une des deux langues officielles du Canada, soit le français ou l'anglais.

Nous verrons à la quatrième section quelques facteurs qui expliquent le paradoxe entre le niveau de scolarité élevé des personnes immigrantes et leur taux élevé de faible littératie.

En 2011-2012, 40 pays et régions infranationales ont participé au **PEICA**. Un test similaire a été soumis dans chacun des pays auprès d'un échantillon de leurs populations respectives.

## 2. L'EMPLOI, L'ACTIVITÉ, LE CHÔMAGE LES REVENUS ET LA SURQUALIFICATION

### L'emploi, l'activité et le chômage

Malgré leur scolarité plus importante, les personnes d'immigration récente de 25 à 64 ans ont les taux d'emploi et d'activité les plus faibles (voir tableau page suivante). Pourtant, les personnes de cette tranche d'âge sont plus susceptibles d'occuper un emploi. Ce sont les femmes d'immigration récente qui sont en moins bonne posture en matière d'emploi.

Globalement, la situation d'emploi des personnes immigrantes de 25 à 64 ans s'améliore significativement avec le temps. Cela dit, peu importe le temps qui passe, leur taux de chômage reste toujours beaucoup plus élevé que celui des personnes natives du même âge.

Par ailleurs, le taux d'activité (voir définition de l'encadré) des personnes immigrantes est semblable à celui des personnes natives. Par contre, le taux d'emploi des premières (69 %) est beaucoup plus faible que celui des personnes natives (76 %). Comme le taux d'activité des deux groupes est semblable, mais que le taux d'emploi des personnes immigrantes est beaucoup plus faible, cela signifie qu'elles sont plus nombreuses, toutes proportions gardées, à chercher un emploi. Ce que tend à confirmer leur taux de chômage deux fois plus élevé (11 %) que celui des personnes natives (5 %).

Le **taux d'emploi** concerne uniquement les personnes qui en occupent un.

Le **taux d'activité** comprend tant les personnes qui sont en emploi que celles qui en recherchent un.

Selon la Vérificatrice générale du Québec (VGQ), les personnes immigrantes habitant le Québec ont un taux de chômage plus élevé que celles qui vivent ailleurs au Canada : en 2016, « les écarts concernant le taux de chômage entre la population native et la population immigrante se sont amoindris depuis 2006, mais ils sont toujours largement supérieurs à ceux observés au Canada » (VGQ, 2017 : 10).

En somme, le taux de chômage et le taux d'activité des personnes immigrantes montrent qu'elles font face à plus d'obstacles en emploi puisqu'elles en cherchent un, sans y avoir autant accès que les personnes natives.

**Taux d'emploi, d'activité et de chômage selon le statut, le sexe et la période d'immigration,  
personnes de 25 à 64 ans, Québec, 2011**

		<b>Emploi</b>	<b>Activité</b>	<b>Chômage</b>
<b>Personnes natives</b>	Total ( %)	76	80	5
	F ( %)	73	76	5
	H ( %)	80	84	6
<b>Personnes immigrantes</b>	Total ( %)	69	77	11
	F ( %)	62	70	11
	H ( %)	76	84	10
<b>Périodes d'immigration</b>				
5 ans et moins 2006-2011	Total ( %)	59	72	18
	F ( %)	<b>50</b>	<b>63</b>	<b>20</b>
	H ( %)	68	81	16
6 à 10 ans 2001-2005	Total ( %)	73	82	10
	F ( %)	<b>66</b>	<b>74</b>	<b>11</b>
	H ( %)	81	89	10
11 à 20 ans 1991-2000	Total ( %)	73	80	9
	F ( %)	<b>66</b>	<b>74</b>	<b>10</b>
	H ( %)	80	87	8

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-012-X2011042 au catalogue de Statistique Canada.

## Les revenus plus faibles chez les personnes d'immigration récente

Le revenu médian signifie que la moitié des personnes gagnent plus que ce montant alors que l'autre moitié des personnes gagnent moins.

Considérant ce qui précède, il n'est pas étonnant que les personnes immigrantes récentes aient le plus haut taux de personnes sous le seuil de faible revenu en 2011 au Canada, soit 25 %. L'écart est beaucoup moins important entre les personnes immigrantes de longue date et les personnes natives qui présentent des taux respectifs de 16 % et 15 % (Statistique Canada, 2016a : 4).

Par ailleurs, les revenus des personnes immigrantes sont beaucoup plus faibles que ceux des personnes nées au Québec. Leurs revenus tant médians que moyens sont plus ou moins inférieurs de 10 000\$ par année. Encore une fois, ce sont les femmes d'immigration récente qui sont les moins bien positionnées avec un revenu médian de 18 275\$ et un revenu moyen de 22 582\$.

### Revenu annuel médian et moyen selon le statut, le sexe et la période d'immigration, personnes de 25 à 54 ans, Québec, 2011

		Médian	Moyen
<b>Personnes natives</b>	Total	37 886	44 472
	F	34 427	38 831
	H	42 046	50 095
<b>Personnes immigrantes</b>	Total	26 909	35 028
	F	24 503	30 604
	H	29 833	39 517
<b>Périodes d'immigration</b>			
5 ans et moins 2006-2011	Total	20 404	26 232
	F	<b>18 275</b>	<b>22 582</b>
	H	<b>23 227</b>	30 016
6 à 10 ans 2001-2005	Total	28 702	34 378
	F	25 367	<b>29 854</b>
	H	32 386	39 051
11 à 20 ans 1991-2000	Total	29 093	36 293
	F	26 950	32 423
	H	31 334	40 339

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-014-X2011041 au catalogue de Statistique Canada.

Ainsi, « les immigrants profiteraient moins des avantages associés à la scolarité, notamment en ce qui a trait aux revenus, un phénomène qui toucherait plus particulièrement le Québec (Boulet, 2014). Cette situation découlerait en somme des problèmes interreliés de la reconnaissance des qualifications et de l'intégration au marché du travail (ce qui représente les deux tiers de la population immigrante âgée de 15 ans et plus » (ISQ, 2014 : 1)

### La surqualification

Sans grande surprise, les personnes immigrantes risquent davantage d'être surqualifiées pour l'emploi qu'elles occupent.

Par exemple, en 2012 au Canada, 27 % des personnes nées à l'étranger ou ayant obtenu leur diplôme universitaire à l'étranger disaient occuper un emploi requérant un diplôme d'études secondaires comparativement à « 8 % des travailleurs nés au Canada et à 5 % des travailleurs nés à l'étranger, mais ayant obtenu leur diplôme universitaire au Canada » (Statistique Canada, 2016b : 4).

Il y a surqualification lorsqu'une personne occupe un emploi qui requiert un diplôme d'études inférieur au grade le plus élevé qu'elle possède.

Toujours en 2012 au Canada, 34 % des personnes diplômées universitaires dont le niveau de littératie était de 0 et 1 disaient occuper un emploi exigeant tout au plus un diplôme d'études secondaires. Comparativement, c'était le cas de 10 % de celles qui avaient le même niveau de scolarité, mais un niveau de littératie plus élevé, soit 3 (Statistique Canada, 2016b : 4). Ainsi, les taux de faible littératie plus

Le niveau de littératie le plus élevé est de 5 et le plus faible est 0 ou moins.

importants chez les personnes immigrantes peuvent expliquer en partie leur niveau élevé de surqualification. Cela dit, nous verrons à la section 4 que la difficulté à maîtriser la langue du pays d'accueil explique en bonne partie les faibles niveaux de littératie des personnes immigrantes.

Selon un journaliste, ce problème est particulièrement important au Québec : « Toutes les statistiques le confirment : les immigrants québécois ont plus de difficulté à décrocher un emploi que les immigrants qui vivent ailleurs en Amérique du Nord. Et, quand ils trouvent du travail, ils sont bien souvent surqualifiés pour le poste qu'ils occupent » (Bachand, 2017).

### 3. LA POPULATION IMMIGRANTE N'EST PAS HOMOGENE

Les quelques données citées ici montrent bien que la population immigrante n'est pas homogène. Au moins quatre groupes se distinguent, soit les femmes, les personnes analphabètes dans leur propre langue, les personnes d'immigration récente et celles qui sont réfugiées ou immigrées dans le cadre du regroupement familial.

#### Les femmes sont en moins bonne position

« Contrairement à la population native, ce sont les hommes [immigrants] qui tendent à présenter un profil plus scolarisé que les femmes [immigrantes] » de 25 à 64 ans en 2011 (ISQ, 2014 : 6). L'écart est plus marqué en éducation supérieure puisque 39 % des hommes possèdent un certificat, diplôme ou grade universitaire alors que c'est le cas de 35 % des femmes (ISQ, 2014 : 3).

Les différences sont plus faibles entre les femmes et les hommes immigrants moins scolarisés : 14 % des femmes sont sans diplôme comparativement à 12 % des hommes. À peu près autant de femmes (16,8 %) que d'hommes (16,4 %) ont un diplôme d'études secondaires.

En matière de littératie, les femmes immigrantes de 16 à 65 ans vivant au Québec présentent un niveau plus faible que les hommes immigrants du même âge. Par exemple, 30 % d'entre elles atteignent un niveau 3, 4 ou 5 en littératie, comparativement à 41 % des hommes immigrants récents et 44 % des immigrants de longue date (ISQ, 2015 : 192). L'étude de l'ISQ en conclut que :

« Chez les hommes, on ne détecte pas d'association significative entre le statut d'immigration et les compétences en littératie et en numératie, tandis que chez les femmes, des écarts sont observés (tableaux 7.2 et 7.3). Dans chacun des domaines, les immigrantes récentes ou de longue date ont des compétences moins élevées que les femmes natives du Canada, ce qui suggère que les écarts de compétence entre immigrants et natifs du Canada sont surtout le fait des femmes immigrantes » (ISQ, 2015: 191).

Une étude de Chicha montre que les femmes immigrantes présentent une « incidence plus élevée de la déqualification [...], comparativement aux immigrés ou aux natives ayant le même niveau de scolarité » (Chicha, 2009 : 10). La déqualification est souvent considérée comme un synonyme de surqualification, c'est-à-dire que le niveau d'études d'une personne est plus élevé que le niveau de compétence nécessaire pour l'emploi qu'elle occupe (Chicha, 2009 : 20-21). Le terme déqualification est plus approprié puisqu'il nomme bien l'effet négatif, à plus ou moins long terme, de l'écart entre le diplôme possédé et celui requis par l'emploi, soit : une perte de ses propres compétences (Chicha, 2009 : 29).

Comme nous l'avons vu précédemment, les personnes immigrantes sont plus susceptibles d'être en situation de surqualification. Chicha montre que ce sont surtout les femmes immigrantes qui en souffrent :

« En résumé, on peut retenir des études précédentes que les personnes immigrées connaissent une incidence non négligeable et durable de la déqualification. Cette situation se reflète dans une moindre rentabilité de leurs diplômes étrangers comparativement à la population native. Certaines variables sont associées à un risque de déqualification plus élevé, notamment la région d'origine, la langue maternelle ou le champ de spécialisation. Un facteur qui ressort cependant comme majeur est le genre, puisque la presque totalité des données et des analyses indique que les femmes sont particulièrement vulnérables à la déqualification » (Chicha, 2009 : 29)

En outre, les études montrent clairement un « lien entre le revenu plus faible de la population immigrée et la déqualification. » (Chicha, 2009 : 27).

Au terme de sa recherche, Chicha expose différents facteurs aggravants la déqualification des femmes immigrantes :

- « l'unité familiale immigrée
- le système de reconnaissance des qualifications étrangères
- les institutions d'enseignement
- les milieux de travail. » (2009 : 51)

« À titre d'exemple de telles interactions, nous avons pu constater que la stratégie de la famille immigrée qui donne priorité au mari, risque d'empêcher certaines immigrées d'entreprendre le long et coûteux processus de reconnaissance des diplômes. Les mêmes raisons peuvent aussi limiter leur participation à la formation continue aux fins de requalification. Compte tenu de la ségrégation professionnelle et des pratiques discriminatoires des entreprises, les immigrées

pourraient alors se retrouver enfermées dans un cercle vicieux d'emplois précaires, aux conditions de travail exigeantes. » (Chicha, 2009 : 51)

Le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ) démontre à son tour comment les interactions entre différents obstacles mènent les femmes à un cercle vicieux. À partir d'une étude réalisée dans sept régions du Québec auprès de 207 femmes immigrées et racisées, le RAFIQ a identifié deux trios d'obstacles qui excluent davantage les femmes immigrantes du marché du travail (RAFIQ, 2012 : 7).

Le premier trio, nommé le « triptyque Langue-Travail-Garderie » concerne les femmes « non francophones ». Pour elles, la difficulté à maîtriser la langue et à trouver une place en garderie les maintient dans un cercle vicieux : « sans garderies et haltes-garderies pour leurs enfants, ces femmes n'arrivent pas à suivre de façon assidue les programmes de francisation quand l'horaire ne leur convient pas. Sans amélioration de leur français, leurs chances de trouver un emploi sont extrêmement réduites » (RAFIQ, 2012 : 64).

Le deuxième trio d'obstacles concerne les femmes francisées et diplômées, soit le triptyque : « dévalorisation des acquis – exigence d'expérience locale – garderies » (RAFIQ, 2012 : 65). Ici, on constate des interactions similaires à celles décrites plus haut par Chicha.

Malgré les différences entre les deux triptyques, un point commun et central ressort entre eux, soit le manque de services de garde abordables, à proximité du lieu de résidence, de formation ou de travail. Bien que ce problème concerne aussi les familles québécoises, il se pose différemment pour les familles immigrantes. L'étude soulève, entre autres, que les familles allophones ont moins accès à l'information. De plus, les femmes immigrantes seraient plus responsables des enfants que dans les familles québécoises. Or, elles n'ont plus accès au réseau social traditionnel qui, dans leur pays d'origine, assumait une part de gardiennage.

Cet obstacle « structurel » a pour effet de limiter la mobilité et l'activité des femmes immigrantes. Elles sont freinées « en matière de recherche d'emploi, de poursuite d'études, de formations, etc. [...] Elles ont de la difficulté à s'insérer dans la société d'accueil et ont tendance à s'isoler » (RAFIQ, 2012 : 66). « Il en résulte une situation précaire pour l'ensemble de la famille et la perpétuation ou le retour à une dépendance économique des femmes immigrées envers leur conjoint » (RAFIQ, 2012 : 67).

À la lumière des résultats de recherche, le RAFIQ conclut que le taux d'activité plus faible des femmes immigrantes « ne découle pas d'un choix, mais bien souvent et surtout [de] problèmes structurels indépendants de leur volonté, tels le manque de garderies subventionnées, les longues listes d'attente pour y avoir accès ainsi que le manque de haltes-garderies » (RAFIQ, 2012 : 68).

### Une situation critique pour les personnes analphabètes dans leur propre langue

La situation est critique pour les personnes immigrantes qui sont analphabètes dans leur propre langue puisqu'elles éprouvent plus de difficulté à se franciser. Selon une animatrice en alphabétisation interrogée par l'ICÉA, elles se trouvent dans un cercle vicieux. D'une part, elles ont de la difficulté à se franciser parce qu'elles sont peu alphabétisées dans leur propre langue. D'autre part, elles peinent à suivre un cours d'alphabétisation parce qu'elles ne maîtrisent pas assez bien ou pas du tout le français (ICÉA, 2017 : 19).

Conséquemment, elles ont plus de difficulté à trouver les informations et les ressources dont elles ont besoin et à trouver un emploi. Leur autonomie dans la vie de tous les jours est grandement atteinte. Par

exemple, certaines éprouvent des difficultés à utiliser le guichet automatique d'une banque. D'autres n'ont pas été capables d'écrire l'âge de leur enfant à la garderie. Plusieurs ne peuvent remplir, seules, un formulaire. Alors que l'acquisition d'un logement est parmi les premiers défis des personnes immigrantes, celles qui sont analphabètes ne connaîtront pas leurs droits, par exemple concernant les moisissures ou les hausses de loyer (Nadeau, *Le Devoir*, 2017).

Selon le rapport 2017-2018 de la Vérificatrice générale du Québec (VGQ), le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) offre un programme de francisation adapté aux personnes peu scolarisées ou peu alphabétisées (généralement moins de neuf ans de scolarité) (2017 : 20).

Selon ce rapport, entre 2012 et 2017, 5 120 personnes ont participé à ce programme à temps plein et 360 à temps partiel. Parmi elles, 60 % étaient des femmes et 74 % étaient des « personnes réfugiées et en situation semblable » (VGQ, 2017 : 21). Comparativement pour la même période, 36 813 personnes possédant neuf ans et plus de scolarité suivaient le programme régulier de francisation à temps plein et 53 194 à temps partiel (VGQ, 2017 : 21).

Toujours selon le rapport de la VGQ, le niveau 8 constitue le seuil d'autonomie langagière, « lequel facilite l'accès au marché du travail et permet d'entreprendre des études postsecondaires » (2017 : 3). Il précise que la majorité des personnes peu scolarisées ou peu alphabétisées qui suivent :

« des cours du programme adapté n'atteignent que les niveaux 3 et 4 de l'échelle québécoise. Selon cette dernière, dans le monde du travail, les niveaux 3 et 4 permettent notamment de rédiger une courte annonce, de se présenter pour offrir ses services et de lire et comprendre des consignes ou des directives simples » (2017 : 23).

À la lumière de ces informations, on peut comprendre que la situation est critique pour les personnes analphabètes dans leur propre langue puisqu'elles auront de la difficulté à poursuivre des études qui pourraient leur permettre d'obtenir un meilleur emploi.

### Des barrières qui se lèvent petit à petit pour les personnes d'immigration récente

Le bref portrait statistique précédant montre bien que les personnes récemment immigrées sont en moins bonne posture que celles qui sont au Québec depuis plus longtemps. Leur situation peut s'améliorer avec le temps, mais le processus d'immigration est parsemé de difficultés qui expliquent en partie la moins forte présence en emploi des personnes d'immigration récente, soient :

- La difficulté à maîtriser la langue,
- La méconnaissance des codes sociaux de la société d'accueil (CSQ, 2013 : 13-14)
- Le manque d'expérience de travail au Canada et au Québec (RSSMO, 2009 : 8)
- La méconnaissance du fonctionnement du marché du travail
- Le manque de contacts sur le marché du travail qui peuvent donner de bonnes références ou offrir des emplois non affichés (RSSMO, 2009 : 9)

D'autres facteurs, systémiques, contribuent au plus faible taux d'emploi des personnes immigrantes, dont :

- La difficulté à suivre des cours de français (Vérificatrice générale du Québec, 2017 : 19)
- La discrimination systémique (racisme, sexisme, accès limité à la formation d'appoint).

## Les personnes réfugiées ou du regroupement familial : deux catégories désavantagées

Au Québec, il existe quatre catégories d'immigration : « économique », « regroupement familial », les « personnes réfugiées et en situation semblable » et, finalement la catégorie « autre ». Selon le PEICA, au Québec en 2012, les « personnes réfugiées » et de la catégorie « regroupement familial » ont des taux de littératie semblables entre elles, mais inférieurs aux immigrants des catégories « économique » et « autre ».

Comparativement aux personnes nées au Canada, les « personnes réfugiées » et de la catégorie « regroupement familial » ont de moins bonnes compétences. C'est le contraire pour celles qui sont des catégories « économique » et « autre » qui ont des niveaux de littératie, de numératie et de résolution de problèmes dans des environnements technologiques semblables aux personnes natives. Cela s'expliquerait entre autres par le plus haut niveau de scolarité des personnes immigrantes de ces deux dernières catégories comparativement à celui des « personnes réfugiées » et du « regroupement familial » (ISQ, 2015 : 189-190).

En d'autres termes, la catégorie d'immigration a un impact important sur les niveaux de compétence et on peut le supposer, sur leur taux d'emploi, de chômage et de revenus.

### 4. UN PARADOXE QUI S'EXPLIQUE

Peu importe le sexe, le niveau de compétence et la période d'immigration, certaines conditions sont communes à toutes les personnes immigrantes. Ces conditions socio-économique, politique et culturelle, fort variées, peuvent expliquer l'apparent paradoxe des personnes immigrantes généralement plus scolarisées, mais faisant état de moins bonnes positions sociales.

### La maîtrise de la langue, une condition nécessaire, mais non suffisante importante

Le fait de ne pas maîtriser totalement la langue du pays d'accueil constitue un problème de taille, et ce, peu importe les conditions d'immigration (ISQ, 2015 : 183, 194). Il freine l'accès à l'information, aux services et au marché de l'emploi. Il explique aussi, en partie, les plus faibles taux de littératie des personnes immigrantes.

Or, les cours de francisation offerts par le gouvernement ne semblent pas atteindre leurs objectifs de francisation. Selon la Vérificatrice générale du Québec (VGQ), parmi les personnes de 16 ans et plus admises en 2013, 14 955 avaient déclaré ne pas connaître le français. Parmi elles, 4 229, soit 28,3 %, avaient participé à un cours de français du ministère (VGQ, 2017 : 13). Et parmi les 28,3 % qui ont suivi un cours de français, « la vaste majorité n'a pas atteint le seuil d'autonomie langagière » (VGQ, 2017 : 14).

Dans son rapport de 2017, la VGQ identifie différents problèmes concernant deux programmes de francisation du MIDI, soit le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) et le Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI).

Elle note une fragmentation dans l'offre de services et un manque de concertation « de l'ensemble des intervenants gouvernementaux [...] quant à l'offre de francisation et à l'aide financière proposées afin, notamment, de mieux répondre aux besoins de la clientèle » (VGQ, 2017 : 15).

De fait, la francisation est offerte par différents organismes, dont quatre du milieu gouvernemental :

- Le MIDI;

- Les commissions scolaires, les collèges et universités qui sont sous la responsabilité du ministère de l'Éducation (MEES);
- Emploi-Québec, sous la gouverne du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Les milieux de travail qui sont financés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour franciser leur personnel;
- Un grand nombre d'organismes communautaires.

Elle met en lumière les disparités dans les allocations de participation offertes aux personnes s'inscrivant à temps plein en francisation. Par exemple, le MIDI offre depuis 2017 des allocations de 140\$ par mois et un montant pour les frais de garde et de transport. Les personnes inscrites dans une commission scolaire ne reçoivent rien (MEES). Enfin, celles qui reçoivent de l'aide sociale (MTESS) et s'inscrivent à un cours de français d'Emploi-Québec recevront un appui financier, par exemple, pour une personne seule sans enfant et apte au travail, la somme pourrait aller jusqu'à 190\$ par semaine (VGQ, 2017 : 16).

Elle identifie également des problèmes quant à l'information donnée aux personnes immigrantes : celle-ci serait « non harmonisée, voire parfois incohérente et incomplète ». Selon elle, le MIDI reconnaissait lui-même ce problème (VGQ, 2017 : 15).

Elle souligne que le MIDI n'effectue aucun suivi individuel des personnes immigrantes qui ont déclaré ne pas connaître le français et qui n'ont pas participé à des cours du ministère. (VGQ, 2017 : 3).

Enfin, elle rappelle qu'il n'existe toujours pas de programme-cadre pour les personnes peu scolarisées ou peu alphabétisées (VGQ, 2017 : 17). Il en existe un pour les personnes scolarisées (VGQ, 2017 : 17). Pourtant, « le Plan d'action du gouvernement du Québec pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées et sélectionnées à l'étranger (2013-2016) recommandait l'élaboration » d'un tel programme.

Une toute récente étude du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) abonde en ce sens :

« Outre les caractéristiques individuelles des apprenants, des facteurs relatifs à la structure et à l'organisation des cours ont aussi des effets sur l'acquisition et le rehaussement des compétences en français, s'agissant notamment de la durée de la formation, de la distance entre le lieu de résidence et celui de la formation, sinon de la compatibilité des horaires de cours avec les responsabilités familiales ou le travail. » (2018 : 3)

Cela dit, le CSLF ajoute que la connaissance du français est un facteur parmi d'autres qui facilite l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes :

« Mentionnons à ce titre l'âge à l'immigration, la catégorie de sélection de la personne immigrante, les difficultés associées à la reconnaissance de l'expérience de travail et des diplômes acquis à l'étranger, certains modes de recrutement informel défavorisant les personnes non insérées dans des réseaux sociaux ou encore des attitudes et pratiques de certains employeurs jugés discriminatoires » (CSLF, 2018 : 2)

## Le niveau de littératie

Il existe un lien entre la maîtrise du français et le niveau de littératie des personnes immigrantes : « les résultats plus faibles obtenus par les immigrants pourraient être attribuables à une maîtrise moindre de

la langue et à leur connaissance plus limitée du vocabulaire utilisé dans l'exécution des tâches [du test mesurant leur compétence] » (ISQ, 2015 : 112).

Par contre, ces personnes pourraient atteindre un tout autre score si elles répondaient au même test dans leur langue maternelle. Autrement dit, les personnes immigrantes peuvent présenter un faible niveau de littératie en français et un très haut niveau de littératie dans leur langue maternelle.

Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) démontre que les personnes immigrantes ont, généralement, un taux de littératie plus faible que les Autochtones. Elle explique entre que :

« En moyenne, deux tiers environ de la différence de compétences en littératie entre les adultes nés à l'étranger et leurs pairs autochtones s'expliquent par le degré de maîtrise par les immigrés de la langue du pays d'accueil et le lieu d'obtention de leur diplôme le plus élevé. » (2017 : 2)

Les niveaux de compétence plus faible constituent un obstacle important pour décrocher un emploi et fonctionner avec aisance dans la société (ISQ, 2015 : 187). C'est vrai pour toutes les personnes dont les niveaux de littératie et de numératie sont faibles. Ils constituent toutefois un obstacle supplémentaire pour les personnes immigrantes qui, conjugué à d'autres obstacles, crée une barrière dont l'impact est supérieur à la somme de ses parties.

### La non-reconnaissance des diplômes ou des diplômes moins en demande

La difficulté à faire reconnaître des diplômes obtenus à l'étranger est constatée depuis longtemps (ISQ, 2015 : 184; Chicha et Charest, 2008 : 9). On pointe différentes raisons, notamment la rigidité des ordres professionnels (*Le Devoir*, 5 décembre 2017; RSSMO, 2009 : 7-8). Aussi, certaines compétences acquises à l'étranger peuvent être difficilement transférables dans le pays d'accueil (OCDE, 2017 : 2; ISQ, 2015 : 184).

Un autre facteur avancé par certaines personnes du milieu concerne l'adéquation entre les diplômes détenus par les personnes immigrantes et l'emploi. Par exemple, on remarque que la proportion de personnes immigrantes détenant un certificat d'apprenti.e ou d'une école de métiers est beaucoup plus faible (11 %) que celle des personnes natives (19 %). Il en est de même pour les certificats ou grades postsecondaires non universitaires (14 % vs 19 %). Or, il y a actuellement une pénurie de main-d'œuvre au niveau technique qui requière ce type de diplômes. On peut penser que moins de personnes immigrantes possèdent les diplômes nécessaires pour ces emplois.

D'autres experts soutiennent que les stéréotypes entretenus par des employeurs à l'égard des minorités racisées de l'immigration les discriminent d'emblée pour ces postes. En plus de freiner l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes, l'absence de reconnaissance, les stéréotypes et la discrimination raciale augmentent la déqualification et les taux de surqualification (ICÉA, 2016 : 17).

### Les discriminations systémiques : racisme, sexisme et accès limité à l'éducation des adultes

Les préjugés et le racisme ont des effets dans tous les aspects de la vie des personnes. Par exemple, l'étude précitée du RAFIQ met en lumière « le sentiment d'isolement du reste de la société » ressenti par les femmes interrogées :

« Mais au cœur du problème, se trouve le malaise de ne pas être reconnues à sa juste valeur dans la société d'accueil, une frustration due au manque d'accès à un emploi

valorisant [...]. En plus du malaise de ne pas être estimées à leur juste valeur en matière de diplômes et d'expériences, s'ajoute les préjugés vis-à-vis des immigrants » (2012 : 68)

Ces préjugés ont très certainement un impact sur l'emploi. Une enquête de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) montre l'impact de la discrimination raciale en emploi. À l'instar de plusieurs autres recherches qui ont utilisé la méthode de *testing*, la CDPDJ a envoyé le même *curriculum vitae* (c.v.) deux fois à différents employeurs. L'un des c.v. avait un nom à consonance québécoise et l'autre avait un nom à consonance étrangère. Le résultat final montre entre autres que :

« Tant pour les postes qualifiés que non qualifiés, les taux nets de discrimination, calculés selon la formule préconisée par le BIT, sont environ de 35 %, ce qui signifie qu'en moyenne, un peu plus du tiers des refus essuyés par les candidats des minorités racisées pourraient être attribuables à la discrimination. » (2012 : 43-44)

La discrimination en emploi constitue très certainement un des facteurs influençant les plus faibles taux d'activités et de revenus des personnes immigrantes. Le MIDI ajoute, dans son site, que le niveau de vie moins élevé limite à son tour l'accès à l'éducation des personnes touchées par le racisme.

Lorsque d'autres discriminations, comme le sexisme, s'ajoutent à celle du racisme, l'impact négatif se fait sentir plus fortement et plus longuement. C'est ce que démontre Chicha dans l'exemple précis de la déqualification des femmes. Notons que la discrimination peut s'observer dans différents milieux, notamment en enseignement :

« L'intensité et la persistance de la déqualification dépendront de la présence de discrimination dans les pratiques et les comportements des divers acteurs régissant les différentes sphères d'activité: État, employeurs, institutions d'enseignement, ordres professionnels, etc. En particulier, lorsque deux ou trois motifs de discrimination, tels que le genre, l'origine étrangère et l'appartenance ethnique ou raciale, s'entrecroisent dans les pratiques et les comportements des acteurs, la déqualification qui en résulte peut être particulièrement marquée. » (2009 : 51).

Pour la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), l'inadéquation de services en éducation constitue en soi une barrière systémique. À partir de « pratiques porteuses », la TCRI identifie quatre étapes qui permettent aux personnes immigrantes « d'intégrer un emploi à la mesure de leurs talents ». Ces quatre étapes concernent l'éducation des adultes, soit : le bilan des compétences, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), la formation manquante ou d'appoint et enfin le stage rémunéré (TCRI, 2015 : 11). Or, des problèmes à tous ces niveaux freinent l'intégration des personnes immigrantes.

Par exemple, selon elle, les services de RAC et de formation continue à l'université ne répondent « que très partiellement [aux] besoins d'actualisation » de la formation des personnes immigrantes. Leur nombre et leur qualité font en sorte que les personnes immigrantes doivent souvent « refaire un programme entier et retourner à temps plein aux études pour réapprendre en partie ce qu'elles savent déjà. Même quand elles bénéficient de reconnaissance des acquis et des compétences, le programme de formation peut prendre quand même 18 mois ».

## 5. DES SOLUTIONS PROPOSÉES DEPUIS LONGTEMPS

Depuis de nombreuses années, des groupes de la société civile, des institutions gouvernementales comme la VGQ et des chercheuses et chercheurs proposent des pistes de solution. Nous en présentons ici quelques-unes qui ont trait principalement à l'éducation des adultes, soit en matière de littératie, de diplomation et de discrimination.

### Augmenter le niveau de littératie

L'augmentation des niveaux de littératie des personnes immigrantes passe notamment par leur francisation et l'alphabetisation des personnes analphabètes dans leur propre langue.

#### *La francisation*

En matière de francisation, la VGQ formule sept recommandations pour augmenter l'efficacité des deux programmes du MIDI, dont la suivante :

« Une meilleure concertation entre les divers intervenants gouvernementaux en matière de francisation permettrait de mieux répondre aux besoins de la clientèle et d'utiliser de manière plus efficiente les ressources gouvernementales. Parmi les éléments à développer ou à améliorer, il y a le guichet unifié, l'aide financière [aux personnes qui se francisent] et le programme-cadre pour les personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées. » (2017 : 15).

Dans l'esprit de la VGQ, le guichet unique aurait plusieurs fonctions. Il permettrait d'offrir une information harmonisée et plus complète. Il faciliterait le suivi des personnes inscrites à des cours. Le CSLF voit aussi d'un bon œil l'implantation de ce guichet unique (2018 : 3).

Cela dit, il faudra améliorer le délai d'attente entre le moment de l'inscription et le début des cours. Selon la VGQ, un délai trop long augmente le risque que la personne « se désiste » (2017 : 19). Le CSLF fait également remarquer que la francisation en milieu de travail favorise la rétention des personnes apprenantes : « la possibilité de suivre un cours durant les heures régulières de travail et celle d'être rémunéré durant cette période favorisent l'assiduité des personnes qui y participent » (2018 : 3). Le milieu de travail permettrait également plus de souplesse en matière d'horaires, de lieu, etc.).

En matière d'allocation de soutien, certaines mesures annoncées par le MIDI sont accueillies favorablement par le CSLF :

« La bonification du soutien financier apporté par le MIDI depuis le 1 août 2017 aux personnes immigrantes devrait en outre permettre d'accroître le nombre d'entre elles qui suivent des cours de francisation dans les commissions scolaires et qui bénéficient d'une allocation de participation. » (2018 : 3).

Pour sa part, le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO) porte une attention particulière aux femmes : « Afin de restreindre l'exclusion des femmes immigrantes sur le marché du travail, le RSSMO propose une révision des critères d'attribution des allocations de formation, afin qu'ils soient basés uniquement sur le revenu de la personne débutant un programme de formation. » (RSSMO, 2009 : 23)

Enfin, les objectifs de francisation seront atteints dans la mesure où les services sont adéquatement financés. Or, en francisation, le financement a diminué entre 2013-2014 et 2015-2016, passant de 67 567 200\$ à 62 051 600\$, alors que le nombre de personnes participantes a légèrement augmenté,

passant de 25 485 personnes à 25 873 pour les mêmes années (ROFQ, 2018 : diapos 5 et 7). L'augmentation des budgets constitue donc une solution incontournable.

Étant donné que la francisation constitue un incitatif à la poursuite des études, on peut penser qu'en augmentant les niveaux de francisation, on risque de voir augmenter les niveaux de scolarités des personnes immigrantes. C'est tout particulièrement important pour les personnes réfugiées ou immigrées pour des raisons de « regroupement familial »; deux catégories d'immigration dont les taux de scolarités et de littératie sont particulièrement faibles.

### *L'alphabétisation*

Les personnes immigrantes analphabètes dans leur propre langue qui parlent français ou anglais pourront profiter des services d'alphabétisation offerts au Québec (CDEACF, 2018). Par contre, il faut stimuler leur participation. Plusieurs obstacles limitent la participation des personnes peu ou faiblement scolarisées, au premier chef, le fait qu'elles ne savent pas lire et, conséquemment, qu'elles « sont très imperméables aux affiches, aux dépliants » (ICÉA, 2016 : 17). D'autres obstacles freinent la participation : difficulté à payer la carte d'autobus, impossibilité d'obtenir un service de garde, nécessité de travailler pour faire vivre la famille, conflit d'horaire avec le travail, etc. (Nadeau, *Le Devoir*, 2017).

Les organismes d'alphabétisation ont imaginé plusieurs moyens originaux pour rejoindre les personnes et les amener, petit à petit, à dépasser leur honte, leur crainte d'être incapable d'apprendre ou de ne pas réussir (ICÉA, 2016 : 18). Il faudrait s'en inspirer et déployer des moyens de recrutement adaptés.

Comme le Réseau de lutte à l'analphabétisme le propose, il faut aussi s'attaquer aux causes de l'analphabétisme, notamment en agissant sur la pauvreté (RLA, 2016 : 13-14). D'autres solutions sont avancées : l'amélioration des mesures de conciliation famille-travail-études; l'alphabétisation gratuite sur les lieux de travail durant laquelle le personnel est rémunéré. Les employeurs pourraient ainsi répondre en partie à leurs obligations en matière de formation de la main-d'œuvre. Enfin, la VGQ propose de construire un programme-cadre pour les personnes immigrantes ayant neuf ans et moins de scolarité; ce qui inclut les personnes analphabètes.

Comme le souligne la journaliste Jessica Nadeau, dans le cas de l'alphabétisation d'adultes issus de l'immigration, il faut voir la réussite autrement : « Au-delà des taux de réussite officiels, ce sont tous ces petits succès [utiliser le guichet automatique, par exemple] qui font le quotidien dans la classe » (Nadeau, *Le Devoir* : 2017).

### *L'alpha-francisation*

Lorsque les personnes immigrantes peu ou pas scolarisées (9 ans ou moins de scolarité) ne parlent pas français, les difficultés augmentent. Les gestes nécessaires à la vie quotidienne deviennent ardu; que ce soit faire l'épicerie, chercher un service (santé, logement, etc.) ou communiquer avec le personnel de différents services (garderie, école, etc.), etc. Pour répondre aux besoins de ces personnes, des cours d'alphabétisation et de francisation ont été imaginés : c'est l'alpha-francisation. « C'est un service qui permet à ces personnes peu ou pas alphabétisées d'apprendre le français et d'acquérir des compétences de base en littératie » (CDEACF, 2018).

Les adultes qui fréquentent ce type de service sont surtout des femmes ou des personnes plus âgées provenant de l'immigration familiale ou humanitaire (réfugiées ou demandeuses d'asile). Tant leur faible

niveau de scolarité que leur parcours d'immigration (humanitaire) les rendent plus vulnérables, selon un dossier du Centre de documentation en éducation des adultes et condition féminine (CDEACF, 2018).

L'alpha-francisation doit répondre aux besoins spécifiques et « très pragmatiques » de ces personnes. Les femmes qui, dans bien des cas, ont la charge des enfants et ont moins de contacts avec l'extérieur. Les personnes réfugiées pour qui l'immigration est davantage une nécessité qu'un choix. Elles ont souvent quitté leur pays dans l'urgence et ont parfois vécu des expériences violentes et traumatisantes. Enfin, les personnes âgées peuvent éprouver plus de difficultés à apprendre et leur intégration ne passera souvent pas par le marché de l'emploi.

Pour plusieurs de ces personnes, l'apprentissage sera plus long. Il nécessitera une pédagogie adaptée et un soutien plus soutenu. Par exemple, il faut les accompagner dans le système d'immigration complexe et offrir des services plus accessibles (par exemple l'évaluation des compétences linguistiques). Il faut assouplir les contraintes administratives afin de s'adapter à leur réalité. Par exemple, les femmes se franciseront souvent après leur mari parce qu'elles ont, généralement, la charge des enfants. Ce faisant, elles dépassent souvent la période de cinq ans après leur arrivée pour avoir accès à un cours de francisation à temps plein du MIDI. Aussi, le manque de services de garde limite leur accès à la francisation.

Selon le dossier du CDEACF, peu d'organismes offrent l'alpha-francisation de sorte que les besoins sont loin d'être comblés. Il faut non seulement augmenter leur nombre, mais aussi les déployer sur le territoire de façon à ce qu'ils soient à proximité des personnes.

Aussi, une andragogie (pédagogie adaptée aux adultes) doit être davantage développée pour répondre aux réalités des allophones analphabètes. Il faut développer le matériel pédagogique qui serait trop rare et peu accessible aux enseignantes et enseignants. Il faudrait aussi former ces derniers pour qu'ils puissent répondre connaître et mieux répondre aux personnes allophones analphabètes. À ce titre, on donne en exemple le Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA) qui, depuis 1997, a développé une expertise en ce domaine.

Enfin, comme les groupes communautaires dispensent près de 50% des activités de francisation (ICÉA, 2018, publication à venir) et qu'ils sont, par ailleurs, moins financés que les institutions (CDEACF: 2018), on demande à augmenter leur financement. La situation serait tout particulièrement critique pour les groupes communautaires de francisation à l'extérieur des grands centres urbains (ICÉA, 2018, à venir).

### Augmenter le niveau de diplomation

Dans sa *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*, le gouvernement du Québec reconnaît que « les difficultés en [...] matière [de reconnaissance des compétences] comptent parmi les principaux obstacles vécus par les personnes immigrantes dans leurs parcours d'intégration professionnelle. » (MIDI, 2015b : 8).

La politique gouvernementale en matière d'immigration admet que les difficultés liées à la reconnaissance des acquis se traduisent par un taux de surqualification « plus important [chez les personnes diplômées à l'étranger] que chez les personnes ayant obtenu leur diplôme au Canada ou encore aux États-Unis ». (MIDI, 2015a : 24).

Le gouvernement du Québec s'engage, dans sa politique et dans sa stratégie d'immigration, à mener des actions concertées avec différents ministères et parties du milieu de l'emploi et de l'éducation à accélérer cette reconnaissance. Depuis 2014, un comité interministériel a été mis sur pied et différentes mesures

ont été mises en place « rapidement » (MIDI, 2015b : 16). D'autres actions sont prévues dans cette stratégie (MIDI, 2015b : 17-18). Il faudra donc suivre le développement de ces travaux. En outre, les ordres professionnels ainsi que différents acteurs comme le Commissaire à l'admission aux ordres professionnels, Me André Gariépy, devront revoir les systèmes de reconnaissance des acquis souvent jugés trop restrictifs.

Concernant les adultes immigrants qui n'ont pas de diplôme et qui veulent en obtenir, la formation générale des adultes est une avenue à bonifier. Dans un mémoire portant sur le curriculum de la formation générale des adultes, l'ICÉA demandait :

« de prendre en compte la diversité des profils d'étudiantes et d'étudiants à la FGA, par exemple, les étudiantes et les étudiants de la FGA qui sont issus de l'immigration (Potvin, M. et Leclercq, J.-B., 2010) ou les étudiantes de la FGA en situation de monoparentalité (Deslandes, R. et Rivard, M.-C., 2013). » (2010 : 23).

Maryse Potvin, une chercheuse, abonde en ce sens et propose en plus « [d']assurer une " formation interculturelle" du personnel enseignant et non enseignant [en FGA] sur la diversité et les approches pédagogiques. [Elle recommande également] de mettre en place des mécanismes d'accueil et des services complémentaires [et de] revoir les critères et pratiques de reconnaissance des acquis » (ICÉA, 2015 : 16).

Pour sa part, la TCRI formule plusieurs recommandations pour augmenter rapidement la diplomation ou l'insertion professionnelle. Nous en faisons un bref résumé (2015 : 12-14) :

- « Bilan de compétences en regard des besoins du marché du travail » dès l'arrivée des personnes;
- Un accès plus rapide et à des coûts raisonnables à la formation manquante ou d'appoint, suite à la RAC;
- Accès à des cours d'anglais axés sur le métier convoité;
- « Préparer les employeurs à accueillir cette main-d'œuvre culturellement diversifiée »
- Pour contrer la plus grande difficulté des personnes immigrantes à obtenir un stage : « Emploi-Québec pourrait-il rendre les établissements d'enseignement et les services de placement qu'ils comportent, imputables de faire bénéficier chacun des participants d'un stage? ».

### Contre les discriminations systémiques

Nous avons vu aux sections 3 et 4 que différentes discriminations systémiques fondées sur le genre, l'origine étrangère, l'appartenance ethnique ou raciale s'entrecroisent et créent des inégalités sociales à la défaveur des personnes immigrantes, notamment des femmes.

Des solutions pour contrer le racisme, le sexisme et d'autres discriminations systémiques sont proposées et même reprises par différents ministères gouvernementaux. L'éducation des adultes peut y jouer un rôle majeur, notamment pour contrer les préjugés, le racisme, le sexisme et améliorer la connaissance des droits et libertés.

Or, les dernières actions gouvernementales en matière de racisme ont déçu un grand nombre de personnes. Alors qu'il avait annoncé la tenue de consultations sur la discrimination systémique et le racisme chapeautées par la CDPDJ, le gouvernement a organisé un « forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination. La CDPDJ écrit sur son site Web que cette « démarche [est] principalement axée sur les questions d'immigration, d'emploi et de francisation. » (CDPDJ, 2018)

Au terme de ce forum, le gouvernement a annoncé des « mesures structurantes et durables » qui touchent cinq axes (site du MIDI). Or, selon deux chercheuses, ce forum a principalement traité de la régionalisation

de la main-d'œuvre immigrante : « Cet événement visait à opérer un virage dans la manière de présenter le dossier de l'immigration; à l'éloigner de l'enjeu du racisme systémique pour le transformer en défi économique de développement régional » (Belkhodja et Vatz Laaroussi, 2017)

Constatant la portée plus restreinte du forum, une cinquantaine d'organismes rassemblés au sein de la Table de concertation sur le racisme systémique ont préféré mener leur propre démarche de consultation. Dans son site Web, cette Table intègre la notion d'intersectionnalité des discriminations qui appelle à des actions concomitantes agissant sur plusieurs discriminations.

Le contexte social actuel montre qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de discriminations raciales et sexuelles. Ces discriminations ont très certainement un impact sur les parcours scolaires et les apprentissages tant des jeunes que des adultes. Les services et programmes en éducation des adultes devront donc tenir compte des besoins particuliers des personnes immigrantes. Le gouvernement ainsi que les dispensateurs de services devront prendre différents moyens pour éliminer les multiples discriminations vécues par les adultes en apprentissage.

## **CONCLUSION**

Cet article avait pour objectif de mieux connaître les réalités des personnes immigrantes en matière de formation et de compétences. Nous voulions aussi évaluer l'impact de la formation sur leur situation en emploi et leurs revenus. Nous avons constaté que, malgré leur plus forte scolarité, les personnes immigrantes sont, globalement, moins en emploi et ont de moins bons revenus que les personnes natives.

Une analyse plus fine des données statistiques montre que certains groupes parmi les personnes immigrantes sont encore plus désavantagés. Les femmes, les personnes analphabètes dans leur propre langue, les personnes récemment immigrées, les personnes réfugiées et celles qui sont au Québec pour des raisons de regroupement familial sont généralement en moins bonne posture sur le plan socioéconomique.

Nous avons vu que certaines conditions expliquent l'apparente contradiction entre la meilleure scolarité des personnes immigrantes et leur moins bonne situation socioéconomique. Parmi ces conditions, on compte : le manque de maîtrise du français, la faible reconnaissance des diplômes ou compétences acquis à l'étranger et enfin les discriminations liées à l'origine étrangère, à l'appartenance ethnique ou raciale et, enfin, au sexe.

Enfin, cet article s'est terminé en faisant état de certaines pistes de solutions proposées par différentes parties impliquées sur le sujet. Étant donné la mission de l'ICÉA, cet article se limite volontairement à des solutions en matière de formation et de compétences. D'autres actions doivent évidemment être entreprises pour améliorer la situation générale des personnes immigrantes.

L'ICÉA entreprendra d'autres actions pour approfondir ses connaissances sur la situation éducative des personnes immigrantes. Nous pourrions élargir nos travaux aux personnes racisées, c'est-à-dire qui vivent des discriminations et des inégalités liées à leur origine ethnique ou raciale. Nous pourrions approfondir les effets de ces discriminations en éducation des adultes. Dans ce cadre, l'ICÉA a organisé une activité le 9 2018 avec des personnes immigrantes et racisées, celles qui sont en situation de handicap et des Autochtones. C'est donc à suivre.

### Constats tirés du premier article portant sur les groupes à risque d'exclusion

- Les populations à faible revenu présentent des taux de faible littératie plus élevés que la moyenne;
- Ces populations sont : les personnes d'immigration récente; vivant seules ou avec d'autres personnes non apparentées; ayant des limitations d'activité, chefs de famille monoparentale et les Autochtones;
- Les adultes peu scolarisés ou analphabètes participent moins à la formation continue que les personnes plus scolarisées;
- Les niveaux de compétences (littératie, numératie, etc.) et de scolarité contribuent à diminuer les risques d'exclusion sociale, mais d'autres facteurs y contribuent aussi;
- En ce sens, une des avenues prometteuses pour échapper à l'exclusion sociale serait de combiner des actions à portée sociale et éducative.

### BIBLIOGRAPHIE

- Bachand, Oliver. 2017. « Montréal peine à intégrer ses immigrants au marché du travail ». *Ici-Radio-Canada*, 14 février. En ligne (25 janvier 2017) : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1016838/integration-immigrants-marche-travail-emploi-etude-montreal-diplome-economie>.
- Belkhdja, Chedly et Michèle Vatz Laaroussi. 2017. « Attention au virage économique de la régionalisation ». *Le Devoir*, page Idée, 14 décembre.
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ). 2013. *L'intégration et le maintien en emploi des personnes membres de la CSQ issues de l'immigration*. Rédaction par Souhila Mehiaoui, sous la direction de Nicole De Sève. En ligne (29 janvier 2018) : [http://www.lacsq.org/fileadmin/user\\_upload/csq/documents/documentation/notes\\_rapports\\_de\\_recherche/integration-maintien-emploi-membre-immigration.pdf](http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/notes_rapports_de_recherche/integration-maintien-emploi-membre-immigration.pdf)
- Centre de documentation en éducation des adultes et condition féminine (CDEACF). 2018. *Dossier spécial sur l'alphabétisation et la francisation*. En ligne (27-04-2018) : <http://cdeacf.ca/dossier/alpha-francisation>.
- Chicha, Marie-Thérèse et Centre Métropolis du Québec-Immigration et Métropoles. 2009. *Le mirage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal. Rapport de recherche présenté à la Fondation canadienne des relations raciales*. 136 p.
- Chicha, Marie-Thérèse et Éric Charest. 2008. « L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal. Politiques et enjeux ». In *Choix IRPP*, vol. 14, no 2 (mars), p. 1-62.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2018. Site : <http://www.cdpedj.gc.ca/fr/consultation-2017/Pages/default.aspx>
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2012. *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le grand Montréal*. Recherche et rédaction : Paul Eid avec la collaboration de Meisson Azzaria et Marion Quérat. Montréal : CDPDJ, 52 p.
- Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). *Qu'est-ce que le PEICA?* En ligne (26 janvier 2018) : [http://www.peicacda.ca/610/PAGE\\_D%E2%80%99ACCUEIL.html](http://www.peicacda.ca/610/PAGE_D%E2%80%99ACCUEIL.html)

Conseil supérieur de l'éducation (CSE). 2000. *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale. Avis au ministre de l'Éducation* (juin). Recherche et rédaction : Isabelle Gobeil avec la collaboration de Louise Clermont et Francine D'Ortun, 123 p.

Conseil supérieur de la langue française (CSLF). 2018. *La francisation et l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Communiqué* (20 février).

Gervais, Lisa-Marie. 2017. « Une consultation sur le racisme sans Québec », *Le Devoir*, 5 décembre : A1. En ligne (5 décembre 2017) : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/514680/la-societe-civile-lance-une-consultation-parallele-sur-le-racisme>.

Institut de coopération pour l'éducation des adultes. 2018. *Le financement de l'éducation des adultes : Compte rendu de la journée d'étude du 22 février 2018* (titre temporaire). Publication prévue à l'automne 2018.

Institut de coopération pour l'éducation des adultes. 2017. *Les impacts humains de l'austérité Le portrait de trois organisations fragilisées par les réductions du financement public en éducation des adultes 2e volet de l'enquête de l'ICÉA*, recherche et rédaction réalisées par Louise Brossard, 77 p. En ligne (25 janvier 2018) : [http://icea.qc.ca/site/sites/default/files/trois\\_portraits\\_finaux.pdf](http://icea.qc.ca/site/sites/default/files/trois_portraits_finaux.pdf).

Institut de coopération pour l'éducation des adultes. 2016. *Pour une politique de la réussite éducative tout au long de la vie. Mémoire présenté par l'ICÉA dans le cadre de la consultation sur la politique de la réussite éducative : L'éducation, parlons d'avenir* (14 novembre), 30 p. En ligne (6 février 2018) : [http://bv.cdeacf.ca/EA\\_PDF/57005.pdf](http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/57005.pdf).

Institut de coopération pour l'éducation des adultes. 2015. *Convergences pour la FGA. Rapport de l'événement tenu à l'Université du Québec à Montréal le 27 février 2015*. Montréal : ICÉA, GRIÉS, CIRDEF, CÉRТА, 34 p.

Institut de coopération pour l'éducation des adultes. 2013. *Créer les conditions matérielles et professionnelles essentielles à l'implantation réussie du nouveau curriculum de la formation générale des adultes Mémoire de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes soumis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre d'une consultation sur la réforme du curriculum et des programmes, quinze ans après les États généraux sur l'éducation*. En ligne (22 mars 2018) [http://www.icea.qc.ca/site/sites/default/files/memoire\\_sur\\_le\\_curriculum\\_de\\_la\\_fga.pdf](http://www.icea.qc.ca/site/sites/default/files/memoire_sur_le_curriculum_de_la_fga.pdf)

Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2015. *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXIe siècle. Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, recherche réalisée par Hélène Desrosiers, Virginie Nanhou, Amélie Ducharme, Luc Cloutier-Villeneuve, Marc-André Gauthier et Marie-Pier Labrie. Québec : gouvernement du Québec, 249 p. En ligne (5 décembre 2017) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/peica.pdf>

Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2014. « Portrait de la scolarité des immigrants du Québec à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages ». *Données démographiques en bref*, Vol. 18, no. 3 (juin). Rédaction : Marc-André Gauthier, 30 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). 2015a. *Ensemble, nous sommes le Québec. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, 61 p. Québec : Gouvernement du Québec. En ligne : [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Politique\\_ImmigrationParticipationInclusion.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Politique_ImmigrationParticipationInclusion.pdf)

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). 2015b. *Ensemble, nous sommes le Québec. Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*. 67 p.

Québec : Gouvernement du Québec. En ligne :

[http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Strategie\\_ImmigrationParticipationInclusion.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Strategie_ImmigrationParticipationInclusion.pdf)

Nadeau, Jessica. 2017. « Franciser quand il faut d'abord alphabétiser », *Le Devoir*, 12 décembre, p. A1, A8.

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). 2017. « Pourquoi les adultes immigrés sont-ils moins compétents en littératie que leurs pairs autochtones? ». In *Les compétences des adultes à la loupe*, no 6 mai 2017, OCDE.

Porter, Isabelle. 2017b. « Quel est ce mur que frappent les immigrants? », *Le Devoir*, 5 décembre : A1. En ligne (5 décembre 2017) : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/514652/titre-emploi-et-immigration-qu-est-ce-qui-cloche>.

Regroupement des organismes en francisation du Québec (ROFQ). 2018. *Le financement de l'éducation des adultes. La francisation en milieu communautaire*. PowerPoint utilisé dans le cadre de la Journée d'étude sur le financement de l'éducation des adultes organisée par L'ICÉA, diapos 5 et 7.

Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ). 2012. *Projet sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec. Rapport de tournée auprès des femmes immigrées et racisées*. Montréal : Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, 81 p.

Réseau de lutte à l'analphabétisme (RLA). 2016. *Pour une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme. Plateforme*. Québec : Réseau de lutte à l'analphabétisme, 23 p.

Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO). 2009. *Intégration en emploi des personnes immigrantes. Quelques constats et pistes de solution*, 24 p. En ligne (25 janvier 2018) : [http://rssmo.qc.ca/wp-content/uploads/2012/09/integration\\_emploi\\_personnes\\_immigrante.pdf](http://rssmo.qc.ca/wp-content/uploads/2012/09/integration_emploi_personnes_immigrante.pdf)

Statistique Canada. 2017. « La scolarité au Canada : faits saillants du Recensement 2016 ». *Le Quotidien*, 29 novembre. En ligne (14 décembre 2017) : <https://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.htm>

Statistique Canada. 2016a. « Le lien entre les compétences et le faible revenu », dans *Regards sur la société canadienne*, No 75-006-X au catalogue (24 février). Rédaction par : Andrew Heisz, Geranda Notten et Jerry Situ, 8.

Statistique Canada. 2016b. « La surqualification, les compétences et la satisfaction au travail ». *Regards sur la société canadienne*, no. 75-006-X, 14 au catalogue (14 septembre). Rédaction : Sébastien LaRochelle-Côté et Darcy Hango, 17 p.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). 2015. *Vers un Québec plus inclusif, riche de sa diversité. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique 2015 du gouvernement du Québec « Vers une nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion »*. Montréal : TCRI, 47 p.

Vérificateur général du Québec (VGQ). 2017. *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018. Chapitre 4 : Audit de performance. Francisation des personnes immigrantes*, (automne 2017), 36 p. En ligne (24 janvier 2018) : [http://www.VGQq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2017-2018-Automne/fr\\_Rapport2017-2018cdpdj](http://www.VGQq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018cdpdj)

[-AUTOMNE\\_chap04.pdf](#)